



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS PROCES VERBAL N° 22

Réunion restreinte du 30 mars 2023 réalisée par voie électronique.

**Présidence** : M. Laurent LEFEBVRE

**Membres participants** : MM. Jean Luc LEBRUN, Gérard LELIEVRE, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET.

\*\*\*\*

### **RECOURS**

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

\*\*\*\*

### **RAPPEL AUX CLUBS**

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, de joueurs non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, absence dirigeant banc de touche, licence manquante).

**En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, c'est aussi le club recevant qui doit envoyer la feuille de match, quel que soit le résultat de la rencontre.**

\*\*\*\*

### **Critérium Vétérans à 11**

Les clubs pourront inscrire sur la feuille de match 16 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran, et procéder à 5 remplacements.

\*\*\*\*

### **Coupe Vétérans à 11**

Comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran

\*\*\*\*

### **ARRÊTES MUNICIPALES**

Conformément à l'article 9d des règlements des compétitions du DFSM, concernant les rencontres SENIORS, la commission décide de programmer en semaine les rencontres qu'elle ne pourra pas programmer le week-end, n'ayant plus de dates à disposition.

Les clubs concernés seront prévenus de cette programmation par mail sur les boîtes officielles des clubs.

La commission organisera ces rencontres le mercredi soir au mois de MAI. Toutefois, les clubs pourront, en



cas d'accord entre les deux clubs, jouer le mardi ou le jeudi. Si il n'y a pas d'accord entre les deux clubs concernés, la rencontre restera fixée au mercredi.

Ces rencontres devant impérativement se jouer avant les 2 dernières journées de championnat (21 mai 2023 et 4 juin 2023) ou aucune modification du calendrier ne sera acceptée sauf accord de la commission lorsque les clubs ne sont pas intéressés par une accession ou une descente.

\*\*\*\*

## **DECISIONS**

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match n° 24919974 ES DU MONT GAILLARD 2 / OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 2 du 5 mars 2023.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 13 mars 2023, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 15 mars 2023.

La commission :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C**

Match n° 24922917 TANCARVILLE FC 1 / JS DU FONTENAY 1 du 5 février 2023.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline, lors de sa réunion du 9 mars 2023, procès-verbal publié sur footclubs le 16 mars 2023.

La commission :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, au TANCARVILLE FC 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier la JS DU FONTENAY 1 sur le score de 3 buts à 0.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E**

Match n° 24924603 OH TREFILIERIES NEIGES 3 / OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 5 du 29 janvier 2023.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline, lors de sa réunion du 9 mars 2023, procès-verbal publié sur footclubs le 16 mars 2023.

La commission :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, à l'OH TREFILIERIES NEIGES 3 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 5 sur le score de 3 buts à 0.

Match n° 24924665 AS SAINT JEAN DE LA NEUVILLE 1 / OH TREFILIERIES NEIGES 3 du 19 février 2023.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline, lors de sa réunion du 9 mars 2023, procès-verbal publié sur footclubs le 16 mars 2023.

La commission :

- Donne la mise hors compétition de l'équipe de l'OH TREFILIERIES NEIGES 3, du championnat Seniors Matin Départemental 2 Poule E.

En conséquence, La commission jugeant en 1<sup>er</sup> ressort :

- Place l'équipe de l'OH TREFILIERIES NEIGES 3 à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe.

### **COUPE SENIORS MATIN ROBERT BALLUET (1/16<sup>ème</sup> de finale)**

Match n° 25556648 US HERICOURT EN CAUX 2 / AS OURVILLAISE 3 du 12 mars 2023.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 24 mars 2023, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 27 mars 2023.



La commission :

- Donne match perdu à l'AS OURVILLAISE 3.
- Dit l'équipe de l'US HERICOURT EN CAUX 2 qualifiée pour la suite de la compétition.

### **COUPE SENIORS APRES MIDI JEAN MERAULT (1/16<sup>ème</sup> de finale)**

Match n° 25657915 FC PETIT QUEVILLY SAINT JULIEN 2 / ASCJ ROUEN KURDISTAN 1 du 12 mars 2023.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 24 mars 2023, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 27 mars 2023.

La commission :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.
- Dit l'équipe du FC PETIT QUEVILLY SAINT JULIEN 2 qualifiée pour la suite de la compétition.

\*\*\*\*

### **FORFAIT GENERAL**

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Forfait général de l'AL DEVILLE MAROMME 3, reçu par mail, au DFSM, le 21 mars 2023.

La commission jugeant en 1<sup>er</sup> ressort :

- Déclare cette équipe forfait général en SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D.
- Place cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe.
- Inflige une amende de 560€ à l'AL DEVILLE MAROMME.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

Considérant le 3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de l'AS OUVILLE L'ABBAYE 2 le 19 mars 2023.

La commission jugeant en 1<sup>er</sup> ressort :

- Déclare cette équipe forfait général en SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B.
- Place cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe.
- Inflige une amende de 280€ (compte tenu des sommes déjà versées) à l'AS OUVILLE L'ABBAYE.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C**

Forfait général de l'US SAINT MARTIN OSMONVILLE 41, reçu par mail, au DFSM, le 22 mars 2023.

La commission jugeant en 1<sup>er</sup> ressort :

- Déclare cette équipe forfait général en SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C.
- Place cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe.
- Inflige une amende de 392€ (compte tenu des sommes déjà versées) à l'US SAINT MARTIN OSMONVILLE.

\*\*\*\*

### **COUPE SENIORS VETERANS ANDRE STRAPPE**

#### **HOMOLOGATION DES 1/16<sup>ème</sup> DE FINALE, Joué le 26 mars 2023**

Match n° 25571752 AS CANTON D'ARGUEIL 41 / ROGERVILLE FC 41

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.



Match n° 25714460 / AS SASSETOT THEROULDEVILLE 41 / FC BREaute BRETTEVILLE 41

Forfait déclaré de l'AS SASSETOT THEROULDEVILLE 41

La commission jugeant en 1<sup>er</sup> ressort :

- Donne match perdu par forfait à l'AS SASSETOT THEROULDEVILLE 41.
- Inflige une amende de 110€ à l'AS SASSETOT THEROULDEVILLE.
- Dit l'équipe du FC BREaute BRETTEVILLE 41 qualifiée pour le tour suivant de la compétition.

### **COUPE SENIORS APRES MIDI ANDRE CAILLOT**

#### **HOMOLOGATION DES 1/16<sup>ème</sup> DE FINALE, Joué le 26 mars 2023**

Match n° 25557453 FC LOUVETOT 1 / FC BREaute BRETTEVILLE 2

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

\*\*\*\*

### **COUPES DU DFSM (remis à jour)**

#### **TIRAGE DES 1/8<sup>ème</sup> de Finale de la Coupe ANDRE STRAPPE**

Tirage au sort intégral effectué le 20 mars 2023 dans les locaux du DFSM.

Les 1/8<sup>ème</sup> de Finale se joueront le dimanche 9 avril 2023 à 10 h 00.

En cas d'occupation du terrain, les rencontres seront inversées.

- 1- FC PETIT QUEVILLY SAINT JULIEN 41 / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 41
- 2- SAINT AUBIN FC 41 / A ROUENNAISE DE FOOT 41
- 3- AS DE MONTIVILLIERS 41 / US HOUPEVILLE 41
- 4- ROUEN SAPINS FC 41 / CAUX FC 41
- 5- AS LA BOUILLE MOULINEAUX 41 / OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 41
- 6- RC PORT DU HAVRE 41 / FC BREaute BRETTEVILLE 41
- 7- HAVRE CAUCRIAUVILLE S 41 / FC LIA OCTEVILLE 41
- 8- CAUDEBEC SAINT PIERRE 41 / AS CANTON D'ARGUEIL 41

En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime).

\*\*\*\*

#### **TIRAGE DES 1/8<sup>ème</sup> de Finale de la Coupe ROBERT BALLUET**

Tirage au sort intégral effectué le 20 mars 2023 dans les locaux du DFSM.

Les 1/8<sup>ème</sup> de Finale se joueront le dimanche 9 avril 2023 à 10 h 00.

En cas d'occupation du terrain, les rencontres seront inversées.

- 1- US VATTEVILLE BROTONNE 3 / US DE BOLBEC 3
- 2- US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3 / CASEG SAINT RIQUIER 1
- 3- ASL RAMPONNEAU 3 / FC GRUGNY 1
- 4- A MALAUNAY 3 / US GRAMMONT 2



- 5- US HERICOURT EN CAUX 2 / SAINT ROMAIN AC 3
- 6- A ROUENNAISE DE FOOT 1 / US DES FALAISES 2
- 7- ROLLEVILLE FC 1 / ESM GONFREVILLE 3
- 8- ESI SAINT ANTOINE 2 / US SENNEVILLAISE 1

**En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime).**

\*\*\*\*

### **TIRAGE DES 1/8<sup>ème</sup> de Finale de la Coupe ANDRE CAILLOT**

**Tirage au sort intégral effectué le 20 mars 2023 dans les locaux du DFSM.**

Les 1/8<sup>ème</sup> de Finale se joueront le dimanche 9 avril 2023 à 15 h 00.  
En cas d'occupation du terrain, les rencontres seront inversées.

- 1- JS DU FONTENAY 1 / AS LONDAISE 1
- 2- US MONCHY SUR EU 1 / ROUEN AC 2
- 3- US SAINT MARTIN OSMONVILLE 1 / FC LOUVETOT 1
- 4- EU FC 2 / FC DIEPPE 3
- 5- TANCARVILLE AC 1 / SOLIDARITE S GOURNAY 3
- 6- ES MONTIGNY VAUPALIERE 1 / FC BARENTIN 2
- 7- ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 3 / US SAINT JEAN FRESQUIENNES 2
- 8- CAUX FC 2 / CANTELEU FC 1

**En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime).**

\*\*\*\*

### **TIRAGE DES 1/8<sup>ème</sup> de Finale de la Coupe JEAN MERAULT**

**Tirage au sort intégral effectué le 20 mars 2023 dans les locaux du DFSM.**

Les 1/8<sup>ème</sup> de Finale se joueront le dimanche 9 avril 2023 à 15 h 00.  
En cas d'occupation du terrain, les rencontres seront inversées.

- 1- US BACQUEVILLE PIERREVILLE 1 / US DES FALAISES 1
- 2- CA LONGUEVILLE SUR SCIE 1 / LE HAVRE FC 2012 1
- 3- HAVRE CAUCRIAUVILLE S 2 / FC PETIT QUEVILLY ST JULIEN 2
- 4- US GRAMMONT 1 / AS DE MONTIVILLIERS 2
- 5- US GREGES 1 / FC BIVILLE LA BAIGNARDE 1
- 6- ES DU MONT GAILLARD 2 / FC LE TRAIT DUCLAIR 2
- 7- ROUEN SAPINS FC 2 / A MALAUNAY 1
- 8- SOLIDARITE S GOURNAY 2 / ROUEN AC 1



En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime).

\*\*\*\*

Le Président de la Commission  
M. Laurent LEFEBVRE

le Secrétaire de la Commission  
M. Jean Luc TIRET